



Compte rendu de la réunion de la délégation du SNEPAP FSU avec le Directeur Interrégional

Le SNEPAP FSU GO était reçu en audience par le Directeur interrégional des services pénitentiaires le vendredi 29 novembre 2024 de 14h à 16h30.

La délégation du SNEPAP FSU était composée de 5 camarades : 2 personnels de surveillance et 3 CPIP.

Six points étaient inscrits à l'ordre du jour, tous abordés lors de la séance.

En préalable le SNEPAP FSU a rappelé son attachement à la construction de contenus de peine, de prison ou de probation, basés sur les données probantes issues du RPO. Nous avons incité la DISP à être pro active en ce domaine.

1. Situation d'Évreux dans l'Eure

Le Directeur Interrégional a confirmé la décision de recruter un réserviste supplémentaire pour compenser l'absence d'un PA (Personnel Administratif) au SPIP de l'Eure à Evreux.

Le SNEPAP FSU a par ailleurs plaidé en faveur de la création d'un corps de PA volants pour résoudre les difficultés rencontrées dans les SPIP, notamment en cas d'arrêts maladie ou d'absence prolongée.

2. Question des seuils dans les services

Le SNEPAP FSU a été informé de l'existence d'une note DI, en date du 18 novembre 2024 concernant les seuils dans les services ainsi que le télétravail. Cette note fera l'objet d'un échange entre les DFSPIP et le DPIPPR, avant une communication officielle aux syndicats et à l'ensemble des agents.

3. Surpopulation carcérale

La surpopulation carcérale reste un problème récurrent, avec une hausse du taux d'occupation dans les établissements. Lors de la CRAP (Commission régionale d'aménagement de peine), le DI a exprimé sa volonté de corriger cette tendance. Plusieurs pistes sont envisagées :

- La mise en place d'un seuil d'alerte pour limiter les admissions dans les Maisons d'Arrêt (MA)
- Le développement des placements extérieurs.

Le SNEPAP FSU a insisté sur l'importance de ne pas faire de la prison la peine de référence, sur la responsabilisation nécessaire des magistrats, et a réaffirmé que la construction de nouvelles places de prison ne constitue pas une solution durable.

Le SNEPAP FSU défend l'idée qu'il faut investir sur la probation et les contenus de peine pour éviter la détention et surtout être plus efficace sur la récidive. Ainsi réinventer sans cesse des « contenants » (nouvelles peines ou structures) est vain sans travailler le « contenu ».

4. Risques psychosociaux des cadres des SPIP

Le DPIPFR qui accompagnait le DI pendant la réunion a reconnu que les risques psychosociaux chez les cadres des SPIP est un sujet bien identifié et récurrent. Toutefois, le DI estime que les missions actuelles des cadres sont conformes à leurs responsabilités et qu'ils doivent assumer ces tâches.

Le SNEPAP FSU ne peut se satisfaire de cette réponse. Les risques étant avérés ; ils ne peuvent pas être balayés de la main. Aussi nous continuerons à monter au créneau sur cette question.

En ce qui concerne le statut des DPIP, le DI a montré son soutien pour une reconnaissance accrue de leurs missions et à une évolution de leur statut vers celui des DSP (Directeurs des Services Pénitentiaires).

5. Restrictions budgétaires

Le DI a rappelé que l'année 2025 sera également marquée par des restrictions budgétaires ; mais un effort a été fait pour régler certaines factures avant la fin de l'année. Le SNEPAP a insisté sur la nécessité de maintenir la priorité aux formations de base, notamment celle qui traitent des données probantes (LSCMI, sécurité dynamique...), malgré ces restrictions budgétaires.

6. Surveillant-acteur

Le Directeur a réaffirmé l'importance du rôle du surveillant-acteur dans la prise en charge des personnes placées sous main de justice. Un dispositif qui permet aux agents de s'approprier les bonnes pratiques professionnelles. Il a souligné que cette fonction est essentielle à la mission de réinsertion et de gestion des détenus. Il souhaite faire de ce dispositif un élément fort de sa mission.

Le SNEPAP FSU a rappelé qu'il défend depuis plusieurs années la notion de surveillant référent, comme central pour agir sur notre mission de prévention de la récidive, or il constate que la gestion des détentions passe tout le temps avant cette mission pourtant essentielle à la sécurité collective.

Divers

Le DI a pris note de la situation managériale à Condé-sur-Sarthe, où des notes de service ont été émises en dehors de tout cadre légal. Il s'est engagé à discuter de cette question avec le chef d'établissement pour clarifier et corriger la situation.

Cette audience a permis de faire un état des lieux des problématiques actuelles dans les SPIP ainsi que dans certains établissements, notamment en termes de conditions de travail, de surpopulation carcérale, et de risques psychosociaux.

Le SNEPAP a fait part de ses préoccupations et a formulé plusieurs propositions pour améliorer la situation des personnels et des usagers du service public.

Nous attendons désormais un positionnement fort du DI dans le sens de nos propositions.

Le bureau régional